

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 606

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« s'il en fait la demande »

les mots :

« de manière claire, loyale et transparente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'information des personnes sur le fait qu'un algorithme est l'origine d'une décision individuelle les concernant doit être la règle et non l'exception.